

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

SciCan Ltd

N° de version : 1.1

Fiche de données de sécurité conforme à la norme OSHA HazCom (2012) et aux exigences WHIMS 2015

Date de production : 16/10/2024 Date d'impression : 16/10/2024 S.GHS.USA.CAN.EN

SECTION 1 Identification

Identifiant du produit

Nom du produit	HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)	
Synonymes	Non disponible	
Autres moyens d'identification	Non disponible	

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisations pertinentes	Nettoyant pour les processeurs d'instruments automatiques Hydrim.
Utilisations pertinentes identifiées	

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant, de l'importateur ou de toute autre partie responsable pour ce produit chimique

Nom de l'entreprise enregistrée	SciCan Ltd.
Adresse	1440 Don Mills Road Toronto Ontario M3B 3P9 Canada
Téléphone	+1 416 445 1600
Fax	+1 416 445 2727
Site web	https://www.scican.com/
Courriel	customerservice@scican.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Association / Organisation	InfoTrac	
Numéros de téléphone de secours	1-800-535-5053	
Autres numéros de téléphone d'urgence	Non disponible	

SECTION 2 Identification du/des danger(s)

Classification de la substance ou du mélange

Classification Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, Toxicité aigüe (orale) Catégorie 4

Éléments d'étiquette

Pictogramme(s) de danger



Mot d'avertissement

Avertissement

N° de version : **1.1** Page **2** / **12** Date de production : **16/10/2024**

Date d'impression : 16/10/2024

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Mention(s) de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.

Danger(s) non classé(s) par ailleurs

Non applicable

Prévention sur la(les) déclaration(s) de précaution

` '	• • •
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P270	Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation de ce produit.
P280	Porter des lunettes de protection.

Réponse sur la(les) déclaration(s) de précaution

P301+P312	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P305+P351+ P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et si c'est facile à faire. Poursuivre le rinçage.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir un avis médical/une attention particulière.

Stockage sur la(les) déclaration(s) de précaution

Sans objet

Conseils de prudence Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales ou régionales.
------	---

SECTION 3 Composition/informations sur les ingrédients

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	%[poids]	Nom
14860-53-8	5-10	(1-Hydroxy-1,1-éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium
1300-72-7	5-10	xylène sulfonate de sodium
2687-94-7	1-5	1-octyl-2-pyrrolidone

SECTION 4 Mesures de premier secours

Description des mesures de premier secours

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

Contact oculaire

- ▶ Écarter immédiatement les paupières et rincer l'œil continuellement à l'eau courante.
- ▶ Assurer une irrigation complète de l'œil en maintenant les paupières écartées et éloignées de l'œil et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures.
- ▶ Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

N° de version : **1.1** Page 3 / 12 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024**

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

	En cas de contact avec la peau ou les cheveux :
Contact avec la peau	▶ Laver la peau et les cheveux à l'eau courante.
Inhalation	▶ Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise.
Ingestion	 ▶ Pour obtenir des conseils, contactez immédiatement un centre d'information sur les poisons ou un médecin. ▶ En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
	 ▶ En cas de vomissement, pencher le patient en avant ou le placer sur le côté gauche (position tête en bas, si possible) afin de maintenir les voies respiratoires ouvertes et d'éviter l'aspiration. ▶ Observez attentivement le patient.
	 Ne jamais administrer de liquide à une personne présentant des signes de somnolence ou de perte de conscience, c'est-à-dire qui devient inconsciente. Donner de l'eau pour rincer la bouche, puis donner du liquide lentement et jusqu'à ce que la victime puisse boire confortablement.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Voir Section 11.

Indication de toutes attentions médicales immédiates et de tous traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- ▶ Pulvérisation d'eau ou brouillard.
- Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque la règlementation le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité avec le feu	ı	Aucun connu.
-----------------------------	---	--------------

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

	 Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du danger. Porter un vêtement de protection complet et un appareil respiratoire.
Lutte contre les incendies	▶ Empêcher, par tous les moyens disponibles, les déversements de pénétrer dans
	les égouts ou les cours d'eau. ▶ Utiliser de l'eau en fine pulvérisation pour maitriser l'incendie et refroidir la zone adjacente.
	▶ Évitez de pulvériser de l'eau sur les étendues de liquides.
	▶ NE PAS s'approcher des conteneurs soupçonnés d'être chauds.
	▶ Refroidir les conteneurs exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir
	d'un endroit protégé. ▶ Si cela ne présente aucun danger, éloigner les
	récipients de la trajectoire du feu.
	▶ Combustible.
	▶ Léger risque d'incendie en cas d'exposition à la chaleur ou aux flammes.
Risque d'incendie/explosion	▶ Le chauffage peut provoquer une expansion ou une décomposition entrainant une rupture
	violente des récipients. ▶ En cas de combustion, peut émettre des fumées irritantes/toxiques.
	▶ Peut émettre une fumée âcre.
	▶ Les brouillards contenant des matériaux combustibles peuvent être explosifs.
	Peut émettre des fumées toxiques.
	Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

N° de version : **1.1** Page 4 / 12 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024**

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Précautions de l'environnement

Voir Section 12

Méthodes et matériau de confinement et de nettoyage

Déversements mineurs	▶ Éliminer toutes les sources d'inflammation. ▶ Nettoyer immédiatement tout déversement.
	▶ Éviter de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
	▶ Maitriser le contact personnel avec la substance en utilisant un équipement de protection.
	▶ Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
	▶ Essuyer.
	Risque modéré.
	▶ Faire sortir le personnel de la zone et se déplacer face au vent.
	▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du danger.
	▶ Porter un appareil respiratoire et des gants de protection.
-	▶ Empêcher, par tous les moyens disponibles, les déversements de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Déversements importants	▶ Il est interdit de fumer, d'allumer des lumières nues ou d'utiliser des sources d'inflammation.
	▶ Augmenter la ventilation.
	▶ Arrêter la fuite si cela ne présente aucun danger.
	▶ Contenir le déversement avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
	▶ Collecter les produits récupérables dans des conteneurs étiquetés en vue de leur recyclage.
	▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
	▶ Recueillir les résidus solides et les enfermer dans des futs étiquetés en vue de leur élimination.
	▶ Laver la zone et empêcher le ruissèlement dans les égouts.
	▶ En cas de contamination des égouts ou des cours d'eau, prévenir les services d'urgence.

Les conseils relatifs à l'équipement de protection individuelle figurent à la Section 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pou	r une manipulation sans danger
	▶ Éviter tout contact personnel, y compris par inhalation.
	▶ Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition.
	▶ Utiliser dans un endroit bien ventilé.
	 Empêcher la concentration dans les creux et les puisards. Éviter de fumer, d'être exposé à des lumières nues ou à des sources d'inflammation.
Manipulation sans danger	▶ Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles.
	▶ Lors de la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.
	▶ Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
	▶ Éviter d'endommager physiquement les conteneurs.
	 ▶ Lavez-vous toujours les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
	▶ Utiliser de bonnes pratiques de travail professionnel.
	▶ Observer les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant contenues dans cette FDS.
	▶ L'atmosphère doit être régulièrement vérifiée par rapport aux normes d'exposition établies afin de garantir des conditions de travail sures.
	▶ NE PAS laisser les vêtements mouillés par le produit rester en contact avec la peau
	▶ Conserver dans les récipients d'origine.
	▶ Garder les récipients bien fermés.
Autres informations	▶ Il est interdit de fumer, d'allumer des lumières nues ou d'utiliser des sources d'inflammation.

▶ Stocker à l'écart des matériaux incompatibles et des conteneurs de denrées alimentaires.

Protéger les conteneurs contre les dommages physiques et vérifier régulièrement qu'il n'y a pas de fuites.
 Observer les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant contenues dans cette FDS.

▶ Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

N° de version : **1.1** Page 5 / 12 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024**

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conteneur approprié Emballage selon les recommandations du fabricant. Vérifier que tous les conteneurs sont clairement étiquetés et ne présentent pas de fuites.	
Incompatibilité du stockage	Aucune connue

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle (LEP)

DONNÉES INGRÉDIENTS

Limites d'urgence

Ingrédient	DIVS original	DIVS révisé
(1-Hydroxy-1,1- éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium	Non disponible	Non disponible
xylène sulfonate de sodium	Non disponible	Non disponible
1-octyl-2-pyrrolidone	Non disponible	Non disponible

Gestion graduée des risques

Ingrédient	Classement selon la gestion graduée	Limite en gestion graduée des
(1-Hydroxy-1,1- éthanediyl)bis(phosphonat e) de tétrapotassium	E	≤ 0,01 mg/m³
xylène sulfonate de sodium	E	≤ 0,01 mg/m³
1-octyl-2-pyrrolidone	С	> 1 à ≤ 10 parties par million (ppm)
Remarques :	La gestion graduée des risques (en exposition professionnelle) est un processus qui consiste à classer les produits chimiques dans des catégories ou des bandes spécifiques en fonction de leur puissance et des effets néfastes sur la santé associés à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP), qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition censées protéger la santé des travailleurs.	

Contrôles de l'exposition

Les contrôles techniques sont utilisés pour éliminer un danger ou placer une barrière entre le travailleur et le danger. Des contrôles techniques bien conçus peuvent être très efficaces pour protéger les travailleurs et seront généralement indépendants des interactions avec les travailleurs pour assurer ce niveau élevé de protection.

Les principaux types de contrôles techniques sont les suivants :

Les contrôles de processus qui impliquent de modifier la façon dont une activité professionnelle ou un processus est effectué afin de réduire le risque.

8.2.1. Contrôles appropriés de l'ingénierie

Enceinte et/ou isolation de la source d'émission qui éloigne « physiquement » un danger sélectionné du travailleur et ventilation qui « ajoute » et « retire » stratégiquement de l'air dans l'environnement de travail. La ventilation peut éliminer ou diluer un contaminant de l'air si elle est conçue correctement. La conception d'un système de ventilation doit être adaptée au processus particulier et au produit chimique ou contaminant utilisé.

Les employeurs peuvent être amenés à utiliser plusieurs types de contrôles pour prévenir la surexposition des employés.

L'échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Une ventilation locale par aspiration peut être nécessaire dans des circonstances particulières. En cas de risque de surexposition, porter un appareil respiratoire homologué. Un respirateur à adduction d'air peut être nécessaire dans des circonstances particulières. Un ajustement correct est essentiel pour garantir une protection adéquate. Prévoir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les zones de stockage fermées. Les contaminants de l'air générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses de « fuite » variables qui, à leur tour, déterminent les « vitesses de capture » de l'air frais circulant nécessaires pour éliminer efficacement le contaminant.

 N° de version : 1.1 Page 6 / 12 Date de production : 16/10/2024

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Type de contaminant : Vitesse de l'air : 0,25-0,5 m/s solvant, vapeurs, dégraissage, etc., s'évaporant du réservoir (à l'air libre). (50-100 f/min) aérosols, fumées provenant d'opérations de coulage, de remplissage intermittent de conteneurs, de 0,5-1 m/s (100-200 transferts sur convoyeurs à faible vitesse, de soudage, de dérive de pulvérisation, de fumées d'acide de f/min.) placage, de décapage (libérées à faible vitesse dans la zone de génération active) pulvérisation directe, peinture par pulvérisation dans des cabines peu profondes, remplissage de tambours, 1-2,5 m/s (200-500 chargement de convoyeurs, poussières de concasseurs, décharge de gaz (production active dans une zone f/min.) de mouvement d'air rapide) meulage, sablage, culbutage, poussières générées par des roues à grande vitesse (libérées à une vitesse 2.5-10 m/s initiale élevée dans une zone de mouvement d'air très rapide) (500-2000 f/min.)

Date d'impression : 16/10/2024

A l'intérieur de chaque fourchette, la valeur appropriée dépend de :

Bas de la fourchette	Haut de la fourchette
1 : Courants d'air minimes ou favorables à la capture	1 : Courants d'air ambiants perturbateurs
2 : Contaminants de faible toxicité ou n'ayant qu'une valeur de nuisance.	2 : Contaminants à haute toxicité
3 : Production intermittente et faible.	3 : Production élevée, utilisation intensive
4 : Grande hotte ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite hotte, contrôle local uniquement

La théorie montre très simplement que la vitesse de l'air diminue rapidement en fonction de la distance par rapport à l'ouverture d'un simple tuyau d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance du point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en conséquence, en fonction de la distance par rapport à la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau du ventilateur d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1 à 2 m/s (200 à 400 f/min) pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir situé à 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, produisant des déficits de performance dans l'appareil d'extraction, font qu'il est essentiel que les vitesses d'air théoriques soient multipliées par des facteurs de 10 ou plus lors de l'installation ou de l'utilisation de systèmes d'extraction.

8.2.2. Les mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Protection oculaire et faciale

- ▶ Lunettes de protection contre les produits chimiques.
- ▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un risque particulier car les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un règlement écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devra inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour la classe de produits chimiques utilisée et un compte rendu de l'expérience en matière de blessures.

Le personnel médical et de premiers secours doit être formé à les retirer et l'équipement approprié doit être facilement disponible. En cas d'exposition à un produit chimique, commencer immédiatement à irriquer les yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux. Elles doivent être retirées dans un environnement propre, uniquement après que les travailleurs se soient soigneusement lavés les mains. [CDC NIOSH Current Intelligence Bulletin 59].

Protection de la peau

Voir Protection des mains ci-dessous

Protection des mains/pieds

- Normalement, ce n'est pas nécessaire.
- Protection du corps
- Normalement, ce n'est pas nécessaire.
- Autre protection
- ▶ Unité de lavage pour les yeux.

Protection respiratoire

Normalement, ce n'est pas nécessaire.

Aspect

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Non disponible

État physique	Liquide	Densité relative (Eau = 1)	1,113
Odeur	Non disponible	Coefficient de partage n- octanol / eau	Non disponible
Seuil d'odeur	Non disponible	Température d'auto inflammabilité (°C)	Non disponible
pH (tel que fourni)	9,3-9,8	Température de décomposition (°C)	Non disponible

 N° de version : 1.1 Page 7 / 12 Date de production : 16/10/2024 Date d'impression : 16/10/2024

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Point de fusion / point de congélation (°C)	Non disponible	Viscosité (cSt)	Non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Non disponible	Poids moléculaire (g/mol)	Non disponible
Point de flamme (°C)	>93,3	Gout	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Propriétés explosives	Non disponible
Inflammabilité	Non applicable	Propriétés oxydantes	Non disponible
Limite d'explosion supérieure (%)	Non disponible	Tension de la surface (dyn/cm ou mN/m)	Non disponible
Limite d'explosion inférieure (%)	Non disponible	Composant volatile (%vol)	Non disponible
Pression de vapeur (kPa)	Non disponible	Groupe de gaz	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Miscible	pH en tant que solution (1%)	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible	VOC g/L	Non disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	▶ Instable en présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré comme stable. ▶ Il n'y a pas de polymérisation dangereuse.
Risques de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation	Le matériau n'est pas considéré comme produisant des effets néfastes sur la santé après inhalation (selon les directives de la CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, des effets systémiques indésirables ont été observés à la suite de l'exposition d'animaux par au moins une autre voie, et les bonnes pratiques d'hygiène exigent que l'exposition soit réduite au minimum et que des mesures de contrôle appropriées soient utilisées dans un cadre professionnel.
Ingestion	Le produit peut provoquer des brulures chimiques dans la cavité buccale et le tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion. L'ingestion accidentelle du produit peut être préjudiciable à la santé des personnes. L'ingestion d'agents de surface anioniques peut provoquer des diarrhées, des ballonnements et parfois des vomissements.
Contact avec la peau	Le contact avec la peau n'est pas considéré comme ayant des effets nocifs sur la santé (selon les directives de la CE). Le matériau peut néanmoins avoir des effets nocifs sur la santé en cas de pénétration par des plaies, des lésions ou des abrasions. Les agents de surface anioniques peuvent provoquer des rougeurs et des douleurs cutanées, ainsi que des éruptions. Des fissures, une desquamation et des cloques peuvent apparaitre.
	La pénétration dans la circulation sanguine, par exemple par le biais de coupures, d'abrasions ou de lésions, peut provoquer des lésions systémiques ayant des effets néfastes. Examiner la peau avant l'utilisation du matériau et s'assurer que toute lésion externe est convenablement protégée.
L'œil	Le matériau peut provoquer des brulures chimiques aux yeux en cas de contact direct. Les vapeurs ou les brouillards peuvent être extrêmement irritants. En cas d'application sur les yeux, ce produit provoque de graves lésions oculaires. Le contact direct des yeux avec certains agents de surface anioniques à forte concentration peut provoquer de graves lésions de la cornée. De faibles concentrations peuvent provoquer une gêne, un flux sanguin excessif, une opacification et un gonflement de la cornée. Le rétablissement peut prendre plusieurs jours.
	L'exposition répétée ou prolongée à des produits corrosifs peut entrainer l'érosion des dents, des changements

N° de version : **1.1** Page **8** / 12 Date de production : **16/10/2024**

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Chronique

inflammatoires et ulcéreux dans la bouche et la nécrose (rarement) de la mâchoire. Irritation des bronches, avec toux, et fréquentes crises de broncho-pneumonie.

Bien que le sel de l'organophosphate n'ait pas été testé, l'expérimentation animale sur l'acide libre aminotris (méthylènephosphonique) a révélé une perte de poids corporel et des modifications du poids du foie, de la rate et des reins

HIP (solution de nettoyage
Hydrim avec protection des
instruments)

TOXICITÉ	IRRITATION
Inhalation CL50 : > 20 mg/L	Non disponible
DL50 par voie orale : >500 mg/kg	Non disponible
DL50 par voie cutanée : >5000 mg/kg	Non disponible

Date d'impression: 16/10/2024

(1-Hydroxy-1,1éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium

TOXICITÉ	IRRITATION	
Orale (Rat) DL50 : 520 mg/kg[2]	Non disponible	

xylène sulfonate de sodium

TOXICITÉ	IRRITATION	
Orale (rat) DL50 : >10 mg/kg[2] Yeux : effet indésirable observé (irritant)[1]		
	Peau : aucun effet indésirable observé (non irritant)[1]	

1-octyl-2-pyrrolidone

TOXICITÉ	IRRITATION
Cutanée (lapin) DL50 : >2000 mg/kg[1]	Yeux : effet indésirable observé (irritant)[1]
Orale (Rat) DL50 : 2050 mg/kg[1]	Peau : effet indésirable observé (corrosif)[1]

Légende :

 Valeur obtenue à partir des substances enregistrées ECHA de l'Europe - Toxicité aigüe 2. Valeur obtenue à partir de la FDS du fabricant. Sauf indication contraire, les données sont extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des

(1-Hydroxy-1,1éthanediyl)bis(pho sphonate) de tétrapotassium

Pour l'ATMP (acide aminotris(méthylènephosphonique)) et ses sels :

L'acide ATMP, le sel monosodique et les sels hexasodiques provoquent une grave irritation des yeux, tandis que les sels disodiques à pentasodiques ne provoquent pas d'irritation des yeux. Le faible pH laisse supposer que l'acide ATMP est gravement irritant ou corrosif pour la peau et les yeux. Toxicité aigüe : Chez l'animal, l'ATMP présente une faible toxicité aigüe.

Sensibilisation : Sur la base des données animales et des rapports d'exposition humaine, l'ATMP n'est pas classé en ce qui concerne son effet sensibilisant sur la peau. Toxicité après exposition répétée : Non classé.

Toxicité génétique / potentiel de mutation : L'ATMP et ses sels n'entrainent pas de toxicité génétique ni de mutations. Potentiel cancérigène : Les sels de sodium de l'ATMP et l'acide ne devraient pas provoquer de cape

Toxicité pour la reproduction : D'après les tests effectués sur les animaux, l'ATMP et ses sels n'entrainent pas de toxicité pour la reproduction.

Pour les sulfates d'alkyle, les sulfonates d'alcane et les sulfonates d'alpha-oléfine

La plupart des produits chimiques de cette catégorie ne sont pas des substances définies, mais des mélanges d'homologues avec différentes chaines latérales alkyles. Des voies physiques et/ou biologiques communes aboutissent à des produits de dégradation structurellement similaires et sont, avec les propriétés des agents de surface, responsables d'un comportement similaire dans l'environnement et de profils de risque essentiellement identiques en ce qui concerne la santé humaine.

Toxicité aigüe : Ces substances sont bien absorbées après ingestion, la pénétration à travers la peau est cependant faible. Après absorption, ces substances chimiques sont principalement distribuées dans le foie.

Chez les animaux, les signes d'empoisonnement par voie orale sont les suivants : léthargie, poils dressés, diminution de l'activité motrice et de la fréquence respiratoire, diarrhée. L'empoisonnement par contact avec la peau provoque des irritations, des tremblements, des convulsions tonico-cloniques, une insuffisance respiratoire et une perte de poids. Le sel de sodium du sulfate de C-12-akyle a eu l'effet le plus important.

xylène sulfonate de sodium

Dans les tests d'irritation oculaire, les sulfates d'alkyle contenant du C-12 à une concentration supérieure à 10 % étaient très irritants et produisaient des effets irréversibles sur la cornée. Le potentiel d'irritation diminue avec l'augmentation de la longueur de la chaine alkyle, et les espèces les plus longues ne sont que légèrement irritantes.

Les études animales n'ont pas montré que les sulfates d'alkyle et les sulfonates d'alpha-oléfines C14-18 provoquaient une sensibilisation de la peau. Cependant, des preuves anecdotiques suggèrent que le laurylsulfate de sodium provoque une sensibilisation des poumons, entrainant un dysfonctionnement hyperactif des voies respiratoires et une allergie pulmonaire, accompagnée de fatigue, de malaises et de douleurs. Les symptômes significatifs de l'exposition peuvent persister pendant plus de deux ans et peuvent être activés par divers stimuli environnementaux non spécifiques, tels que les gaz d'échappement, les parfums et le tabagisme passif. Les sulfonates en suspension dans l'air peuvent être responsables d'allergies respiratoires et, dans certains cas, d'allergies cutanées mineures. Le contact répété de la peau avec certains agents de surface sulfonés a provoqué une inflammation de la peau et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Toxicité par administration répétée : Le foie semble être le seul organe affecté par une exposition répétée, avec des niveaux élevés d'enzymes hépatiques, une augmentation du poids du foie et une hypertrophie des cellules hépatiques.

Toxicité génétique : Les sulfates d'alkyle et les sulfonates d'alkyl-oléfine ne semblent pas provoquer de mutations ou de toxicité génétique.

Potentiel cancérigène : L'expérimentation animale suggère que les sulfates d'alkyle et les sulfonates d'alpha-oléfine n'ont pas de potentiel cancérigène.

Toxicité pour la reproduction : Lors des essais sur les animaux, ces substances n'ont causé des dommages au fœtus et/ou à la progéniture qu'à des niveaux toxiques pour la mère.

N° de version : **1.1** Page 9 / 12 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024**

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Toxicité pour le développement : Les sulfonates d'alcane ne sont pas considérés comme toxiques pour le développement.

Des données toxicologiques sont disponibles et bien documentées pour les sulfonates de toluène, de xylène et de cumène représentatifs (y compris les sels de sodium, de potassium, d'ammonium et de calcium). Ces données montrent que les hydrotropes ont une faible toxicité pour toutes les voies d'exposition, qu'ils ne causent pas de dommages génétiques, qu'ils ne présentent aucune preuve de cancer dans les études à long terme sur la peau et qu'ils n'ont pas provoqué de malformations congénitales, de défauts de développement ou

de réduction de la fertilité.

1-OCTYL-2-PYRROLIDONE

Le produit peut provoquer une irritation sévère de l'œil, entrainant une inflammation prononcée. L'exposition répétée ou prolongée à des irritants peut provoquer une conjonctivite.

Le matériau peut provoquer une irritation cutanée sévère après une exposition prolongée ou répétée et peut produire des rougeurs cutanées par contact,

gonflement, production de vésicules, desquamation et épaississement de la peau. Des expositions répétées peuvent provoquer des ulcérations graves.

Toxicité aigüe	*	Cancérogénicité	×
Corrosion/irritation cutanée	×	Reproductibilité	×
Dommages oculaires graves/Irritation	•	STOT - Exposition unique	×
Respiratoire ou cutanée sensibilisation	×	STOT - exposition répétée	×
Mutagénicité	×	Risque d'aspiration	×

Légende: X - Données non disponibles ou ne remplissant pas les critères de classification - Données disponibles pour effectuer la classification

SECTION 12 Informations sur l'écologie

ΣC	oxic	oxicit

HIP (solution de nettoyage						
Hydrim avec protection des instruments)		Point final	Durée du test (h)	Espèce	Valeur	Source
,	Non disponib	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

7 ,	(1-Hydroxy-1,1- éthanediyl)bis(phosphonate)
de tétrapotassium	,, , , ,

Point final	Durée du test (h)	Espèce	Valeur	Source
Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

xylène sulfonate de sodium

Point final	Durée du test (h)	Espèce	Valeur	Source
CE50	72 h	Algues ou autres plantes aquatiques	~252mg/l	2
CE50	48 h	Crustacés	>400mg/l	1
NOEC (ECx)	72 h	Algues ou autres plantes aquatiques	40mg/l	2
CE50	96 h	Algues ou autres plantes aquatiques	>=230mg/l	2

1-octyl-2-pyrrolidone

Point final	Durée du test (h)	Espèce	Valeur	Source
NOEC (ECx)	840 h	Poisson	0,91mg/l	2
CL50	96 h	Poisson	~17,8mg/l	2
CE50	72 h	Algues ou autres plantes aquatiques	9,27mg/l	2
CE50	96 h	Algues ou autres plantes aquatiques	6,2mg/l	2
CE50	48 h	Crustacés	7.59mg/l	2

Légende :

Extrait de 1. Données de toxicité IUCLID 2. Europe ECHA Registered Substances - Ecotoxicological Information - Aquatic Toxicity 4. US EPA, base de données Ecotox - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation du danger aquatique de l'ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration 8. Données du fournisseur

Persistance et dégradabilité

Ingrédient	Persistance : eau/sol	Persistance : air
1-octyl-2-pyrrolidone	FAIBLE	FAIBLE

Potentiel de bioaccumulation

Ingrédient	Bioaccumulation
1-octyl-2-pyrrolidone	FAIBLE (LogKOW = 3,3314)

Mobilité dans le sol

Ingrédient	Mobilité
1-octyl-2-pyrrolidone	LOW (Log KOC = 1593)

N° de version : **1.1** Page 10 / 12 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024**

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Produit / Emballage

élimination

▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un risque ou un danger chimique lorsqu'ils sont vides.

- ▶ Renvoyer au fournisseur pour réutilisation/ recyclage si possible.
- ▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements de l'étiquette et la FDS et respectez tous les avis relatifs au produit. La législation relative aux exigences en matière d'élimination des déchets peut varier d'un pays, d'un état et/ou d'un territoire à l'autre. Chaque utilisateur doit se référer aux lois en vigueur dans sa région. Dans certaines régions, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi

Une hiérarchie de contrôles semble être courante - l'utilisateur doit se renseigner :

- Réduction
- ▶ Réutilisation
- Recyclage
- ▶ Élimination (si tout le reste échoue)

Ce matériau peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé au point de le rendre impropre à l'usage auquel il est destiné. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtration, distillation ou autre.

▶ Recycler les conteneurs si possible, ou les déposer dans une décharge autorisée.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes requises

Polluant marin	NON

Transport terrestre (DOT): NON RÈGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA/DGR): NON RÈGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (Code IMDG/GGVSee): NON RÈGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code GRV

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V de la convention MARPOL et au code IMSBC

Nom du produit	Groupe
(1-Hydroxy-1,1- éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium	Non disponible
xylène sulfonate de sodium	Non disponible
1-octyl-2-pyrrolidone	Non disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément au code IGC

Nom du produit	Type de bateau
(1-Hydroxy-1,1- éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium	Non disponible
xylène sulfonate de sodium	Non disponible
1-octyl-2-pyrrolidone	Non disponible

SECTION 15 Informations règlementaires

Règlementations/législation particulière(s) sur la substance ou le mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

 $le\ (1-Hydroxy-1,1-\acute{e}thane diyl) bis (phosphonate)\ de\ t\acute{e}trapotassium\ figure\ sur\ les\ listes\ r\`{e}glementaires\ suivantes$

Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) - Inventaire des substances chimiques

Liste extérieure des substances du Canada (LES)

N° de version : **1.1** Page 11 / 12 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024**

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

le xylènesulfonate de sodium figure sur les listes règlementaires suivantes

Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) - Inventaire des substances chimiques

Canada Décisions de catégorisation pour toutes les

substances de la LIS Liste intérieure des substances du

Canada (LIS)

Service canadien de l'index toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

la 1-octyl-2-pyrrolidone figure sur les listes règlementaires suivantes

Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) - Inventaire des substances chimiques

Liste intérieure des substances du Canada (LIS)

Informations règlementaires supplémentaires

Non applicable

Règlements fédéraux

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) (loi de 1986 sur les amendements et la réautorisation du Superfund)

Catégories de danger selon la section 311/312

Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)	Non
Gaz sous pression	Non
Explosif	Non
Auto-échauffement	Non
Pyrophorique (liquide ou solide)	Non
Gaz pyrophorique	Non
Corrosif pour le métal	Non
Oxydant (liquide, solide ou gaz)	Non
Peroxyde organique	Non
Auto-réactif	Non
Au contact de l'eau, émet des gaz inflammables	Non
Poussières combustibles	Non
Cancérogénicité	Non
Toxicité aigüe (toute voie d'exposition)	Oui
Toxicité pour la reproduction	Non
Corrosion ou irritation de la peau	Oui
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux	Oui
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)	Non
Risque d'aspiration	Non
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Asphyxiant simple	Non
Dangers non classifiés ailleurs	Non

ÉTATS-UNIS. Substances dangereuses et quantités à déclarer de l'EPA CERCLA (40 CFR 302.4)

Aucune n'a été signalée

ÉTATS-UNIS. EPCRA Section 313 Inventaire des rejets toxiques (TRI) (40 CFR 372)

Aucune n'a été signalée

Informations règlementaires fédérales supplémentaires

Non applicable

Règlementation nationale

ÉTATS-UNIS. Proposition 65 de la Californie

Aucune n'a été signalée

N° de version : **1.1** Page 12 / 12 Date de production : **16/10/2024**Date d'impression : **16/10/2024**

HIP (solution de nettoyage Hydrim avec protection des instruments)

Informations complémentaires sur la règlementation nationale

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie – AIIC / Australie Utilisation non industrielle	Oui
Canada – DSL	Non ((1-Hydroxy-1,1-éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium)
Canada – NDSL	Non (xylène sulfonate de sodium ; 1-octyl-2-pyrrolidone ; alcools C12-14 éthoxylés propoxylés)
Chine – IECSC	Oui
Europe – EINEC / ELINCS / NLP	Non (alcools C12-14 éthoxylés propoxylés)
Japon – ENCS	Oui
Corée – KECI	Oui
Nouvelle-Zélande – NZIoC	Oui
Philippines – PICCS	Oui
USA – TSCA	Oui
Taïwan – TCSI	Oui
Mexique – INSQ	Non ((1-Hydroxy-1,1-éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium ; 1-octyl-2-pyrrolidone ; alcools C12-14 éthoxylés propoxylés)
Vietnam – NCI	Oui
Russie – FBEPH	Non ((1-Hydroxy-1,1-éthanediyl)bis(phosphonate) de tétrapotassium)
Légende :	Oui = tous les ingrédients déclarés dans le CAS figurent dans l'inventaire Non = un ou plusieurs des ingrédients de la liste CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou doivent être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	16/10/2024
Date initiale	09/11/2015

Autres informations

La FDS est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour faciliter l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés sont des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres contextes. Les risques peuvent être déterminés par référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Propulsé par AuthorlTe, de Chemwatch.

